



CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-335

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

REPRESENTE(S) : Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Christelle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à André BONET, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S) : Mme Chantal BRUZI, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

HABITAT - Copropriétés les Oiseaux - Étude pré opérationnelle préalable à la mise en oeuvre d'un dispositif d'intervention - Demande de subventions

Mme Marion BRAVO expose :

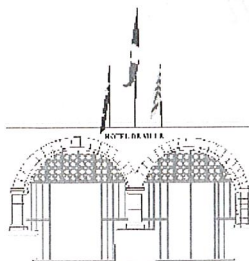
Mes chers collègues,

La copropriété des oiseaux située au nord de la Ville de Perpignan est considérée au regard de la définition ci-dessus comme une copropriété dégradée sur laquelle l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire. Cette résidence n'est pas située en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville mais a été intégrée dans le périmètre d'Action Cœur de Ville. Elle est sous mandat d'un administrateur provisoire depuis 2011.

Afin d'enclencher une action publique forte pouvant être financée par l'ANAH, il est nécessaire de réaliser une étude pré-opérationnelle par un prestataire extérieur.

Cette étude pré-opérationnelle de la copropriété des Oiseaux doit permettre :

1. de connaître le contexte territorial dans lequel s'inscrit la copropriété
2. de réaliser un diagnostic précis de la copropriété notamment pour identifier les



- caractéristiques et l'ampleur des difficultés endogènes et exogènes
3. de définir la possibilité ou non de redresser la copropriété en agissant sur la copropriété elle-même et sur son environnement en tenant compte de 3 critères :
 - l'ampleur des difficultés et le coût nécessaire à leur résorption
 - la capacité des copropriétaires en place à s'investir dans un projet
 - les moyens judiciaires, opérationnels et financiers mobilisables par les pouvoirs publics (collectivités locales /Etat)
 4. De définir la stratégie à mettre en œuvre (stratégie de redressement ou stratégie de recyclage) et notamment : acquisition ciblée ; travaux à réaliser d'urgence, l'ensemble des coûts

Cette étude comprend :

En tranche ferme : deux missions :

- mission 1 : réalisation d'un diagnostic multicritères de la copropriété,
- mission 2 : élaboration d'une stratégie d'accompagnement d'intervention

En tranche optionnelle 1 : élaboration de la convention de mise en œuvre du dispositif adapté.

La mission confiée au titulaire commencera à compter de la date de réunion du 1er Comité de pilotage de la mission et devra se dérouler sur une période maximale de 9 mois à compter de la date de la 1ère réunion.

Le montant prévisionnel des prestations est estimé à :

pour la tranche ferme : 60 000 € HT

pour la tranche optionnelle 1 : 16 000 € HT

Cette étude pourra être cofinancée à hauteur de 50 % du HT par l'ANAH et les 50% autres par l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, Perpignan Méditerranée (20%) et la Ville.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver les demandes d'aides financières auprès de l'ANAH et de l'EPFO concernant l'étude pré opérationnelle préalable à la mise en place d'un dispositif d'intervention sur la copropriété « Les Oiseaux ».
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

52 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20221215-165759-DE-1-1

Accusé reçu le : 26 DEC. 2022

Affiché le : 26 DEC. 2022

Mme Marion BRAVO, Pour le Maire l'Adjoint délégué

